

**ANNEXE 1 du Règlement sur la division du territoire de la zec
de la Rivière-Blanche en secteurs à des fins de pratique
d'activités récréatives.**

Activités	Secteurs de la zec de la Rivière-Blanche	Précisions sur les caractéristiques du camping.	Coordonnées géographiques du secteur (point central) et description du secteur, le cas échéant
Camping en tente et durant La saison de la chasse à l'original	Secteur 1	Aucune caractéristique particulière	-72,065527°O, 47,302431°N Délimiter par les limites territoriales de la partie sud de la zec, jusqu'à la ligne médiane de la rivière aux Éclairs et du lac Batiscan, ce qui traverse le territoire d'est en ouest.
	Secteur 2	Aucune caractéristique particulière	-72,061287°O, 47,465391°N Délimiter par les limites territoriales de la partie nord de la zec, jusqu'à la ligne médiane de la rivière aux Éclairs et du lac Batiscan, ce qui traverse le territoire d'est en ouest.
Camping sur site aménagé	Secteur 3	Sous l'appellation Camping Lietto, la capacité maximale est de 5 emplacements.	-72,058631°O, 47,212806°N Délimiter à l'ouest de la route 29 entre le pont de la rivière Blanche et 100 mètres à au nord du chemin d'accès au camping jusqu'à l'émissaire du lac Lietto et suivant la rivière Blanche jusqu'audit pont sur la route 29.
	Secteur 4	Sous l'appellation Camping du lac Blanc, la capacité maximale est de 9 emplacements + une grande aire commune (possibilité de 4 à 6 emplacements supplémentaires).	-72,005172°O, 47,296727°N Délimiter par la rive est du lac Blanc à partir du pont à l'entrée du camping sur une distance de 1000 mètres et de 500 mètres de large.
	Secteur 5	Sous l'appellation Camping Batiscan, la capacité maximale est de 6 emplacements	Entre les points GPS suivants : -71,957838°O, 47,373821°N -71,960645°O, 47,375949°N -71,958846°O, 47,376758°N -71,956172°O, 47,374866°N
	Secteur 6	Sous l'appellation Camping du lac La Salle, la capacité maximale est de 12 emplacements	-72,114416°O, 47,234631°N Limiter par le tributaire Roy entre le chemin de la traverse et la rive sud-est du lac La Salle sur une distance de 600 mètres.
Site d'entreposage	Secteur 7	Aire de stationnement des équipements de campings et la période permise débute à l'ouverture de la saison de pêche jusqu'au 31 octobre.	Entre les points GPS suivants : -72,0604°O, 47,2050°N -72,0609°O, 47,2053°N -72,0604°O, 47,2059°N -72,0599°O, 47,2056°N